VÉRANDA

Entre intérieur et extérieur

Fiche conseil | architecture

caue37.fr

Entre maison et jardin, la véranda est une pièce à part qui met en relation l'habitat et son environnement.

Espace clos, en construction légère rapportée en saillie le long d'une façade, ses parois sont faites de vitrages.

Dans l'architecture bioclimatique, la véranda peut servir à chauffer l'habitation grâce aux apports solaires. Elle est alors appelée serre passive.

Quels usages ? Quelle fonction ?

La véranda est souvent imaginée comme la possibilité de créer une pièce supplémentaire à peu de frais. Pourtant, par sa nature, la véranda est très sensible aux contraintes climatiques. Elle répond plutôt à un usage limité et convient mieux pour l'extension d'une pièce existante plutôt que pour une pièce à vivre à part entière.

À quel usage destinez-vous votre véranda ?

- Une pièce en plus, un espace de transition ou une liaison entre deux bâtiments,
- Un atelier, un jardin d'hiver ou une serre pour faire pousser des plantes,
- Un projet permettant d'améliorer les performances thermiques de l'habitation, de type serre passive ?

Implantation / Orientation

L'implantation de la véranda est contrainte par le bâtiment existant et son contexte.
Elle est liée au fonctionnement de l'habitation et au choix de l'orientation, ou dictée par les règles d'urbanisme.

Compte-tenu de l'architecture existante ou de l'orientation, une véranda n'est pas toujours adaptée.
Pour un meilleur confort d'usage et une meilleure intégration architecturale, il est parfois préférable d'envisager un projet d'extension plus classique.

Sud / sud-ouest

- Les apports thermiques sont bons en mi-saison, mais la serre peut être invivable en été.
- Une protection solaire extérieure (plantations à feuilles caduques et/ou stores) est indispensable pour éviter la surchauffe.

Ouest

- Orientation permettant de protéger des pluies et du vent une façade ou une entrée.
- Risques de surchauffe en fin de journée.

Sud-est / est

- Captage du soleil dès le matin tout en évitant la surchauffe de la fin de journée.
- Crée un volume tampon.
- Prévoir une haie pour protéger des vents froids (effet de paroi froide).

Nord

- Peut constituer un volume tampon mais restera froid.
- Idéal pour un atelier.

La lumière est de qualité constante.

Quelle volumétrie ? Quel style ?

Implantée en façade ou sur pignon, la véranda se positionne de manière cohérente avec les éléments de composition de la façade : ouvertures, lucarnes, toitures... Il faut conserver les espaces de transition entre la maison et le jardin tels que terrasse, perron.

La véranda possède un **volume simple**, sans pan coupé, et proportionné au volume existant. Elle est pourvue de montants et de menuiseries aux profils fins.

On privilégiera un dessin vertical des baies avec un marquage du soubassement vitré ou plein. Un soin particulier sera apporté au traitement du couronnement de la véranda. La conception de la véranda devra s'attacher à prendre en compte son contexte : bâti existant, rythme des baies, toiture...

Le style, les matériaux et la couleur de la véranda doivent être en lien avec la maison à laquelle elle s'adosse.

Isolation, chauffage, double vitrage

Si la véranda constitue une extension de la maison, il est indispensable d'isoler la toiture. L'isolation de la dalle permet de limiter les déperditions et de mieux restituer la chaleur emmagasinée dans le volume de la véranda.
Le double vitrage contribue à améliorer le confort thermique. Optez pour un double vitrage performant si la véranda est chauffée, notamment dans le cas où celle-ci accueille des plantes.

Protection solaire

Pour éviter la surchauffe en été, quelques précautions :

- Ouvrants de ventilation en partie haute (en toiture ou en jouée),
- Ventilateur d'extraction à commande thermostatique (indispensable en cas de culture de plantes),
- Protections solaires extérieures (stores ou pare-soleils) à prévoir dès la conception.

La plantation d'arbres à feuilles caduques à proximité offre un ombrage supplémentaire.

On peut aussi envisager une ouverture totale du volume. Des parois coulissantes ou des portes repliables assurent une bonne ventilation.

Les points sensibles de la véranda

- Problèmes de fondations ou de mise en œuvre pouvant entrainer des désordres structurels et un décrochement de la véranda par rapport à la maison
- Rupture des vitrages pour cause de dilatation
- Étanchéité à l'eau et à l'air
- Problèmes de condensation

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Contraintes d'urbanisme :

Prenez connaissance des exigences liées au règlement d'urbanisme de la commune (PLU ou PLUi) concernant l'implantation, la volumétrie ou l'aspect pour la construction.
Renseignez-vous aussi sur d'éventuelles contraintes liées à un périmètre de protection d'un monument historique, d'un site ou de risques d'inondation.

Déclaration préalable ou permis de construire ?

Si votre projet d'extension crée une emprise au sol et une surface de plancher comprise entre 5 et 20m², vos travaux sont soumis à déclaration préalable (DP).
En zone U d'un PLU ou d'un PLUi, il peut être réalisé jusqu'à 40m², tant que la surface de plancher ou d'emprise au sol ne franchit pas le seuil de 150m² à l'occasion du projet.
Dans les autres cas, vous devez faire une demande de permis de construire (PC).

Recours à l'architecte

Le recours à l'architecte est obligatoire pour un projet nécessitant un permis de construire, à moins que la surface totale de plancher après travaux reste inférieure à 150m² pour les personnes physiques, seul cas permettant de déroger à cette obligation.

Pour plus d'informations, voir la fiche ***Quelles démarches pour mes travaux ?*** éditée par le CAUE 37

A retenir

- Conserver les éléments extérieurs tels que perron ou terrasse
- Privilégier un volume simple
- Éviter de masquer la totalité de la façade
- Se caler sur la trame des ouvertures de la façade
- Marquer le soubassement
- Utiliser des menuiseries fines

Page centrale gauche : *maison à Fondettes, 100% architecture © B. DESREZ* ***CRÉDITS :*** *sauf mention contraire, toutes les photos et illustrations du présent document © CAUE37 (publication juillet 2020 - MAJ janvier 2024)*

ADRESSES UTILES

Votre mairie

Renseignez-vous sur le règlement d'urbanisme de votre commune.

UDAP 37 Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

Si votre projet est situé dans le périmètre d'un monument historique ou d'un site protégé, consultez les préconisations de l'UDAP37 sur son site **www.sdap-37.culture.gouv.fr**

Service-public.fr

Informations réglementaires et juridiques sur ce site institutionnel **www.service-public.fr**

Ordre des architectes

Si vous cherchez un architecte, contactez l'ordre des architectes **www.architectes.org**

CAUE 37

Vous conseille gratuitement pour votre projet.
Prenez rendez-vous !
34 place de la Préfecture _ 37000 TOURS
02 47 31 13 40 _ caue37@caue37.fr _ **www.caue37.fr**

37 Indre-et-Loire
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement